

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSIEU
SEANCE DU 08 septembre 2026**

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le huit septembre à Assieu, le Conseil Municipal de la Commune d'Assieu s'est réuni dans la salle du lavoir, lieu ordinaire de ses séances sous Madame le Maire étant absente, la séance est présidée par Mme GOUEREC Alice, Adjointe au Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 03 septembre 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 03 septembre 2026.

Présents : Alice GOUEREC, Frédéric FLEURY, Isabelle YEROMONAHOS-DJARIAN, Eric FAVRE, Alain LOPEZ, Viviane LORINI, Thierry VITTOZ, Pascal PILLEZ, Catherine RADENNE, Fabrice SEILLER, Christelle BRETZNER, Laurent JULIEN, Karine MOINE, Sébastien PLUCHOT, Anne-Laure CATY, Manon BERLE.

Absente : Sabrina GIRAUDO

Excusés : Magali VITTOZ, Nicolas ROCHE
Magali VITTOZ donne procuration à Alice GOUEREC

Ouverture de la séance à 19 heures

Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil municipal du 10 juin 2026 et du 15 juillet 2026 à **16 voix pour sur 15 présents dont 1 pouvoir**. Lecture de l'ordre du jour. Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme, karine MOINE, secrétaire de séance.

Anne-Laure CATY n'était pas présente lors de l'approbation des PV du 10/06/2026 et 15/07/2026. Elle est arrivée à 20 h 00

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du PV du 10.06 2026 et du 15 07/2026
- 2) Délibération – adoptant les règles de publication des actes (Commune – de 3500 habitants)
- 3) Délibération – tarif des salles
- 4) Délibération – tarif photocopies associations
- 5) Délibération – Redevance Occupation du Domaine Public gaz (RODP)
- 6) Urbanisme
- 7) Questions diverses

D2026_09_01

**OBJET : DELIBERATION ADOPTANT LES REGLES DE PUBLICATION DES ACTES
(commune – de 3500 hab.)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Madame l'Adjointe au Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Elle précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité doivent être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. d'adopter la modalité de publicité suivante:

Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune et, ou, application Intramuros.

2. Charge Madame l'Adjointe au Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MEME SEANCE

D2026_09_02

OBJET : Location du local du stade et de ses extérieurs, de la salle des fêtes et de la salle polyvalente.

Madame l'Adjointe au Maire indique qu'il y a lieu de remettre à jour les conditions de location des salles communales.

Il est proposé de maintenir la priorité de location aux associations d'Assieu, du CS4V et de la FNACA de Vernioz. Les réservations des salles aux associations sont effectuées lors des réunions du calendrier des fêtes organisées par la commission « Fêtes et Cérémonies ».

L'utilisation quotidienne de la salle des fêtes et de la salle polyvalente par les associations de la commune est gratuite et valide selon le planning défini courant septembre.

Après la réunion du calendrier des fêtes, les réservations sont ouvertes aux particuliers sur les créneaux disponibles.

Les conditions de location sont réunies dans le tableau ci-dessous.

	SALLE DES FETES	STADE	SALLE POLYVALENTE
Associations de la commune pour les MANIFESTATIONS	Gratuité pour 2 week-end Le troisième week-end 100 €	Gratuit 1 fois par an puis location de 50 €	Gratuit le samedi après - midi
Associations intercommunales pour les MANIFESTATIONS (siège Centre Social des 4 vents)	Gratuité pour 2 week-end Le troisième week-end 100 €	Gratuit 1 fois par an puis location de 50 €	Gratuit le samedi après - midi
Habitants d'Assieu	300,00 €	Non loué	Non loué
Habitants hors commune d'Assieu	600,00 €	Non loué	Non loué
Syndic lotissement	Non loué	Non loué	Gratuit
Artisans – Commerçants Professions Libérales de la commune	300,00 €	150.00 €	10€/heure
Artisans – Commerçants Professions Libérales extérieur commune	600,00 €	Non loué	Non loué
Caution	1000,00 €	1000,00 €	Pas de caution
Caution ménage	100.00 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Les tarifs sont applicables à partir du 01/01/2027

MEME SEANCE

D2026_09_03

OBJET : FIXATION DES TARIFS DES PHOTOCOPIES POUR LES ASSOCIATIONS

Madame l'adjointe au Maire rappelle à l'assemblée que la commune dispose d'un équipement de photocopieur qui est parfois sollicité par les associations locales [ou extérieures] pour la réalisation de leurs documents (flyers, bulletins, affiches, etc.).

Afin de clarifier les conditions de mise à disposition de ce service et de couvrir les frais de fonctionnement (usure du matériel, papier, encre), il convient de définir et de tarifier officiellement ces prestations de photocopies pour les associations.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- **Photocopie Noir et Blanc - Format A4 :** 0.10 € par page
- **Photocopie Noir et Blanc - Format A3 :** 0.20 € par page
- **Photocopie Couleur - Format A4 :** 0.30 € par page
- **Photocopie Couleur - Format A3 :** 1.00 € par page

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité**

- **FIXE** les tarifs de mise à disposition des photocopies pour les associations conformément aux montants présentés ci-dessus, à compter du 01 septembre 2026.
- **DIT** que les recettes correspondantes seront encaissées au budget de la commune sur la ligne prévue à cet effet.
- **DIT** que le règlement se fera 1 fois par an sur l'émission d'un titre de recette pour chaque association concernée
- **DIT que** chaque intervention sera inscrite sur un cahier avec signature du demandeur.
- **CHARGE** Madame l'Adjointe au Maire de l'exécution de la présente délibération.

MEME SEANCE

D2026_09_04

OBJET : REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2333-84 et R. 2333-114 et suivants ;

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 modifié ;

Madame l'Adjointe au Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport du gaz n'a pas été actualisé depuis le décret du 2 avril 1958, l'action collective des syndicats d'énergie, a permis de la revalorisation de cette redevance.

Madame l'Adjointe au Maire donne connaissance au Conseil du décret du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics et de distributions du gaz.

Elle propose au conseil :

De fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public aux maximum prévu par le décret visé ci-dessus par la formule

"PR= ((0.035 x (L15 X 10%)) +100 x actualisation ;

"Où :

"PR est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ;

"L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètres ;

"100 représente un terme fixe.

Actualisation pour l'année 2026 : 1.45

Le montant de la redevance pour l'année 2026 est fixé à 145.36 euros

- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année.
- Que pour l'année 2026 il sera aussi versé les redevances de 2022-2023-2024-2025

Le conseil municipal a entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport du gaz pour l'année 2026 ainsi que pour les années à venir.

MEME SEANCE

URBANISME :

DECLARATION PREALABLE

81 impasse des Roses / AP 387 : Changement destination sur une construction ➔ accepté

94 impasse des Cerisiers / AO 556 : photovoltaïque ➔ accepté

391 rue de la Coquillonne / AB 339 : Installation portail ➔ accepté

391 rue de la Coquillonne / AB 339 : photovoltaïque ➔ accepté

55 rue des Champs / AM 52 : piscine ➔ accepté

64 chemin du Muguet / AL 449 : photovoltaïque ➔ accepté

153 rue de Montarzin / AN 245 : rénovation façade ➔ accepté

46 lot les terrasses de Chiney / AO 544 : photovoltaïque ➔ accepté

608 rue des Bruyères / AP 371 : clôture ➔ refus

309 rue Triévoz / AN 336-334 et AO 945 : clôture + portail ➔ accepté

PERMIS DE CONSTRUIRE

rue de Taramas / AN 244 et 241 : Maison + garage ➔ accepté

rue de la Coquillonne / AM 2 et 251 : Maison ➔ accepté

MEME SEANCE

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Demande de subvention les Renards en fêtes

Association créée récemment (2025) qui fait vivre les classes. La commune continue à offrir l'apéritif. Une demande de subvention pour financer un groupe-musical de sablons a été faite. Il a été décidé l'aide de 300 euros exceptionnelle pour le défilé du 11 octobre.

Commission sécurité :

« Village prudent », dossier en cours d'instruction. Il reste des enquêtes à réaliser auprès des habitants.

À la suite d'une réunion avec les responsables de la défense incendie à EBER, Sébastien PLUCHOT nous indique qu'Assieu figure parmi les 10 communes les mieux équipées sur 37. Toutefois, cinq poteaux présentent une pression insuffisante et 22 % du territoire restent à couvrir. Des aménagements seront réalisés progressivement dans le village.

Commission bâtiment :

Maison Moutin : des prélèvements, nécessaires à l'autorisation de désamiantage, viennent d'être effectués.

Devis pour soubassement des murs de la mairie sont en cours pour reprise de la façade Enseignes : pour le pôle santé a été commandé.

Cure : une architecte est venue observer le bâtiment afin qu'il réfléchisse à un éventuel projet de réhabilitation

Commission jeux derrière la mairie :

Un devis réceptionné. Attente des 2 autres. Des subventions sont possibles

Commission CCAS :

Prochaine réunion le 24 septembre pour la préparation des colis et celle du repas.

Visites à domicile : des secteurs restent à faire.

Une centenaire va être honorée. Prévoir des festivités.

Des faire-parts de naissance et de décès ont été expédiés aux personnes concernées.

Commission communication :

Besoin de structurer les personnes qui vont gérer le site par onglets

Pages actives et non actives. Propositions faites par des personnes désignées de mettre à jour les infos

Patrimoine :

Besoin de beaucoup de personnes pour nous aider

ECOLE – PERISCOLAIRE :

Nombre d'enfants inscrits à l'école au 01/06 : 167 +1 après les vacances de la Toussaint

La rentrée scolaire et périscolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions, avec l'ensemble des enseignants et du personnel communal en poste. Des remarques ont également été formulées sur les nouvelles dispositions du règlement intérieur, notamment l'adhésion périscolaire, ainsi que sur leur communication via les réseaux sociaux.

Classe verte du 28 /09 au 04 Octobre – 27 élèves de CM1 – Subvention département de 2000 € et subvention commune de 1000 € ce qui devrait ramener le reste à charge des familles à hauteur de 100 €

Installation des ventilateurs de plafond dans les classes de l'école élémentaire. Coût : 3 800 € en attente de subvention. Nous allons rappeler leur mode d'utilisation et les quelques règles à respecter pour leur optimisation : Ouverture des fenêtres à la fraîche ...

CMJ : Date à programmer avec Viviane pour information dans les classes de CM1 et CM2 :

- Travail des futurs candidats sur leur programme avec leurs enseignants, Viviane et moi sur l'école
- Elections le **Vendredi 16 Octobre** après-midi en salle du lavoir / Salle polyvalente / Salle cérémonie ??

Fin de séance à 21 h 50